



Droit public

Gouvernance & Organisation

[Le Conseil d'État rejette le recours contre la consultation pour l'aéroport de Notre Dame des Landes](#)

Dans un arrêt du 20 juin 2016, le Conseil d'État rejette le recours contre le décret organisant la consultation des électeurs sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes...

[Obligation de produire une habilitation à ester en justice au nom d'une personne morale en référé expertise](#)

Dans un arrêt qui sera publié au Recueil Lebon, le Conseil d'État a récemment apporté des précisions sur l'habilitation à ester en justice en référé expertise devant la juridiction administrative au nom des personnes morales...

[Transmission d'une QPC sur la constitutionnalité de la suppression de la clause générale de compétence des Départements](#)

Le Conseil d'État vient de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée par l'Assemblée des départements de France (ADF) et portant sur la conformité à la Constitution de l'article L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales...

Commande publique

[Utilisation de la notion d'organisme de droit public par la Cour de Cassation](#)

Dans une décision rendue le 21 juin 2016, la Cour de Cassation a été confrontée à la question de la qualification d'une SEM en organisme de droit public...

[Confirmation que le candidat à un marché public n'a plus à signer son offre](#)

Dans une réponse ministérielle en date du 16 juin 2016, le Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique a confirmé que le candidat à un marché public n'était en principe plus dans l'obligation de signer son offre dans le cadre des nouveaux textes afférents...

[L'intérêt à agir d'une ARS à l'encontre d'un marché public passé par un établissement public de santé](#)

Dans un arrêt du 2 juin 2016, le Conseil d'État a statué sur la question de recevabilité d'une agence régionale de santé (ARS) à contester la validité d'un marché public conclu par un établissement public de santé...

Partenariats public-privé

[Mise en ligne d'une fiche technique relative au marché de partenariat](#)

La DAJ du Ministère en charge de l'économie a mis en ligne, le 29 juin dernier, une nouvelle fiche technique consacrée aux marchés de partenariat...

Urbanisme, immobilier, construction

[Preuve de l'intérêt à agir contre une autorisation d'urbanisme : un titre de propriété et un plan suffisent !](#)

Par un arrêt du 20 juin 2016, le Conseil d'État poursuit son œuvre d'assouplissement des conditions de reconnaissance de l'intérêt à agir des voisins contre les autorisations d'urbanisme...

[Un emplacement réservé peut accueillir des constructions différentes de la destination qui lui a été assignée](#)

Par un arrêt du 20 juin 2016, le Conseil d'État apporte des précisions sur le régime des emplacements réservés en jugeant qu'ils peuvent accueillir plusieurs constructions...

Économie mixte et service public

[Accès aux universités](#)

Après l'épineuse question de la sélection des étudiants en master (voir [ici](#)), le juge administratif a été saisi d'une nouvelle problématique d'accès au service public de l'enseignement supérieur qui a, elle aussi, mis en exergue l'existence d'un vide juridique.

[Un mal pour un bien, à propos des tarifs de vente d'électricité](#)

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 *portant nouvelle organisation du marché de l'électricité*, dite « loi NOME » a bouleversé le marché de l'électricité, car si celle-ci a prévu le maintien des tarifs réglementés de vente pour les petits consommateurs (tarifs bleus), elle a par ailleurs supprimé le bénéfice de ces tarifs pour les plus gros consommateurs, soumis aux tarifs verts et jaunes à compter du 31 décembre 2015...

[Le contrat de location d'un terrain accueillant un camping est un contrat administratif](#)

Dans une décision du 6 juin 2016, le Tribunal des conflits juge que le contrat par lequel l'association Groupement des campeurs universitaires de France (GCU) a donné en location à la commune d'Auvers-sur-Oise, un terrain de camping pour accueillir les campeurs de passage non adhérents du groupement est un contrat administratif...

Fonctions publiques

[L'obligation de reclassement dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée de l'agent initialement recruté dans ces conditions](#)

Une jurisprudence désormais constante a consacré, il y a quelques années, une obligation à la charge de l'administration de reclasser les agents non titulaires en cas d'inaptitude physique...

[Le bénéfice de la protection fonctionnelle n'exclut pas la possibilité de rechercher la responsabilité pour faute de la collectivité publique](#)

Aux termes de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 *portant droits et obligations des fonctionnaires*...

Droit privé



Droit privé et collectivités publiques

[La rupture conventionnelle du contrat de travail du locataire réduit la durée de préavis de rupture du bail à un mois](#)

L'article 15 I de la loi du 6 juillet 1989 prévoit que, lorsque le congé émane du locataire, le délai de préavis est en principe de trois mois. Il peut toutefois être réduit à un mois en cas de perte d'emploi...

[La clause de conciliation préalable peut constituer une fin de non-recevoir même en l'absence de modalités précises de mise en œuvre](#)

L'article 1530 du Code de procédure civile dispose que « *la médiation et la conciliation conventionnelle s'entend de tout processus structuré, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord...*

Entreprises privées

[Le changement d'entrepreneur en cours de chantier ne suffit pas à caractériser une réception tacite](#)

L'article 1792-6 du Code civil définit la réception de l'ouvrage comme « *l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve. Elle intervient à la demande de la partie la plus diligente, soit à l'amiable, soit à défaut judiciairement* »...

[Garantie décennale : le maître de l'ouvrage doit apporter la preuve de l'étendue du désordre](#)

Selon, l'article 1792 du Code civil « *Tout constructeur d'un ouvrage est responsable de plein droit, envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage, des dommages, même résultant d'un vice du sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination.* »...